SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 11 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Blavier demande l'urgence pour le projet de résolution qu'il a déposé à la dernière séance, pour réclamer la dénonciation du traité de commerce avec l'Italie. Il fait remarquer que la dénonciation doit être faite avant le 31 décembre. L'urgence s'impose donc.

Sur les observations de M. Bozérian, M. Blavier accepte l'ajournement, qui est voté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi portant révision de la loi de 1838 sur les aliénés.

Les articles 61 à 71 sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à des nominations dans la Légion d'honneur parmi les militaires de l'armée territoriale. (Personnel non solde).

L'article 1er est adopté.

M. Tézenas présente un amendement à l'art. 2 qu'il propose de remplacer par la rédaction suivante : « Les croix et les médailles décernées en temps de paix en dehors de l'armée active ne donnent droit à aucun traitement. »

M. le général Boulanger combat cet amendement.

L'amendement est adopté par 177 voix contre 75.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Goblet donne lecture de la déclaration ministérielle que nous donnons dans le compte-rendu de la séance de la Chambre.

M. Boulanger dépose un rapport relatif aux décorations pour les troupes du Sénégal, de l'Annam et du Cambodge. Le projet est adopté.

Mardi séance publique à 2 heures. La séance est levée à 5 h. 35.

LE MINISTÈRE GOBLET

(De notre correspondant particulier)

Paris, 11 décembre 1886.

Enfin, bien qu'incomplet, puisqu'il reste à trouver un titulaire pour les affaires étrangères, nous l'avons ce ministère dont la formation a donné lieu à tant de péripéties.

Donnons-en la composition :

Présidence du Conseil, intérieur et cultes : M. GOBLET ;
Affaires étrangères, par intérim : M. GOBLET ;
Finances : M. DAUPHIN ;
Instruction publique : M. BERTHELOT ;
Guerre : M. le général BOULANGER ;
Marine : amiral AUBE ;
Travaux publics : M. MILLAUD ;
Agriculture : M. DEVELLE ;
Commerce : M. LOCKROY ;
Postes et télégraphes : M. GRANET ;
Justice : M. SARRIEN.

Disons tout de suite que M. Goblet et ses collaborateurs doivent à la façon dont a été accueillie la déclaration faite à la Chambre, être bien renseignés sur les sentiments de la majorité.

On dit que le jour où a été lue celle du cabinet Brisson, on se serait cru à une cérémonie funèbre, aujourd'hui, c'était bien pis. Pas un applaudissement, pas une interruption.

Tous les membres du cabinet étaient à leur banc, sauf M. Develle qui n'est arrivé qu'à 3 heures et est allé prendre place au centre, comme un simple député.

On a beaucoup remarqué l'affectation avec laquelle M. Jules Ferry est allé serrer la main de MM. Dauphin et Berthelot lorsqu'ils se sont assis à coté de M. Goblet.

Dans les couloirs, l'impression était la même. Les difficultés ne font, dit-on, que commencer.

On sent que l'on se trouve à la veille d'une grande bataille, celle des douzièmes provisoires et sur laquelle M. Goblet, comme le dit la déclaration, est disposé à réclamer la question de confiance.

Pour donner une idée exacte de la situation, disons qu'il n'y a dans la crise qu'un temps d'arrêt, une trêve et rien de plus.

Paris, 11 décembre. — L'extrême-gauche s'est réunie avant la séance.

La discussion a été des plus chaudes entre les ennemis déclarés du nouveau cabinet et la fraction relativement plus modérée du groupe. MM. Millerand et Pelletan ont soutenu qu'il serait déplorable que, sous le prétexte d'une vaine conciliation, l'extrême-gauche donnât sa confiance à un ministère qui n'apporte aucune réforme réelle, même pas des promesses.

Par contre, MM. Sigismond Lacroix et Gaillaumann sont d'avis qu'il serait dangereux, par une opposition systématique, de provoquer une nouvelle crise.

Malgré ses dissidences la grande majorité du groupe est hostile au cabinet Goblet, et cette hostilité se traduira à l'occasion du vote des douzièmes provisoires. Dans une prochaine séance, le groupe décidera si elle doit en accorder un ou deux au gouvernement.

***

Paris, 11 décembre. — La gauche radicale a décidé, dans la première réunion, de ne pas considérer les négociations avec les autres groupes comme rompues et d'essayer de les renouer.

Dans la seconde réunion la même résolution a été votée, mais seulement par 18 voix contre 12, ce qui donne la mesure exacte de la confiance que la plupart de ces membres ont dans la réussite des négociations.

Par contre, les opportunistes, — chose bizarre — ont l'air de faire machine en arrière.

Il ne faut pas oublier du reste qu'au Congrès de Versailles, lors de la discussion relative à la révision de la constitution, M. Dauphin demanda la question préalable pour toutes les propositions présentées par l'extrême-gauche.

Il convient d'ajouter qu'il ne s'agit là que d'une fraction du groupe « l'Union des gauches » lequel n'est pas moins désuni que l'Extrême-Gauche.

Nous sommes donc plus que jamais loin de la fameuse concentration républicaine et plus près qu'on ne pense de la reprise de la crise.

La droite s'est réunie à une heure. Elle avait décidé pour se prononcer d'attendre la déclaration ministérielle. Il a été décidé qu'elle écarterait moins que jamais de sa résolution de ne pas faire d'opposition systématique et de voter contre tout emprunt ou impôts nouveaux.

Dans une réunion ultérieure, lundi probablement, les députés conservateurs examineront la question des douzièmes provisoires.

Ce n'est qu'à 4 heures que la déclaration ministérielle a été lue à la tribune du Sénat par M. Goblet.

MM. Dauphin, Berthelot, Billot, Boulanger, Aube, Lockroy, Develle, Granet étaient aux bancs des ministres lorsque le président du conseil est monté à la tribune : un vif mouvement de curiosité s'est produit ; mais la désillusion n'a pas tardé à se peindre sur tous les visages au fur et à mesure que la lecture avançait. La fin en a été accueillie par de maigres applaudissements à gauche.

A droite, à l'extrême-gauche et dans une partie du centre on a montré une attitude des plus froides.

Il faut convenir que le programme du gouvernement est bien anodin. Aussi estime-t-on généralement que le cabinet ne veut pas se compromettre et qu'il ne vivra pas longtemps.

Deux passages ont été soulignés à gauche par quelques applaudissements.

Le premier est relatif à la politique extérieure, « elle a été conduite avec tant de talent par l'éminent M. de Freycinet. » Le second a trait aux réformes administratives, notamment en ce qui concerne les sous-préfets.

Les sectaires de l'école Tolain-Ferrouillat ont applaudi le passage concernant la loi de l'enseignement primaire. Mais M. de Gavardie, aux applaudissements de la droite, s'est écrié : « Il n'y a pas de quoi vous en vanter. »

En somme on peut dire que l'accueil fait par le Sénat au nouveau cabinet a été froid et réservé.

Aussitôt après cette lecture, M. Goblet sortit de la salle des séances, suivi de tous ses collaborateurs marchant en file indienne. Ils se sont tous réunis dans un coin de la salle des fêtes, où un conciliabule a été tenu entre eux et M. de Freycinet. M. Goblet a vivement insisté auprès de ce dernier, pour le décider à reprendre la direction de la politique extérieure.

Le passage dont nous parlons plus haut a été du reste mis dans le programme du gouvernement pour provoquer une sorte de manifestation autour du nom de M. de Freycinet, afin de lui permettre de reprendre les affaires étrangères sans crainte de déroger.

Cette manifestation n'ayant pas suffisamment réussi au gré des désirs de l'ancien président du Conseil, celui-ci a décliné toutes les offres et, après le départ des ministres, s'est entretenu avec M. Hébrard ; il lui a parlé en faveur de M. Decrais, ambassadeur à Vienne.

Paris, 11 décembre. — M. Goblet a télégraphié à M. Decrais pour lui offrir le ministère des affaires étrangères.

Paris, 11 décembre. — La déclaration du gouvernement a été accueillie à Paris avec une indifférence absolue que la température était peu faite pour réchauffer. Aucune émotion sur le boulevard ; le public se rend parfaitement compte que tout sera à recommencer sous peu.

Paris, 11 décembre. — L'*Officiel* publiera demain le décret de nomination des ministres.

LA FILLE DE TOURCOING

Vers 1749, délivrés des périls de la guerre, les esprits rassurés se livraient depuis quelque temps dans la ville de Tourcoing, à tous les commentaires possibles sur l'état d'une nommée Thérèse, du corps de laquelle on retirait continuellement des aiguilles. On se rappelait avoir lu l'histoire de la lilloise Catherine Buse qui, victime d'un ensorcellement, rendait des aiguilles prr la bouche (1). Nul doute que Thérèse avait été frappée d'un maléfice. Ceux qui parmi le peuple se posent toujours comme les mieux renseignés, prétendaient même qu'un jeune homme, attiré par sa beauté, lui avait proposé sa main, et que l'ingrate l'avait refusée... Sa douleur fut si vive qu'il en mourut ; mais auparavant, il avait appelé une vieille sorcière, et, après l'avoir attendrie par ses larmes ou par son argent, il en avait obtenu la promesse d'une vengeance éclatante. Les aiguilles n'étaient donc, aux yeux du peuple crédule, que la juste punition d'une fille qui avait osé rejeter les vœux d'un amant.

Or, voici ce qui s'était passé : Thérèse servait chez un bourgeois, lorsque, vers 1743, elle tomba sur la poitrine. La contusion fut si forte qu'elle dégénéra en abcès. L'abcès, probablement mal soigné, occasionna une maladie de quatre ans qui la mit hors d'état de servir, en la privant de ses seuls moyens d'existence. C'est à cette époque que deux rentières, demoiselles pieuses et charitables, touchées de la position de cette malheureuse fille, la recueillirent et la firent traiter chez elles. Bientôt après, un phénomène extraordinaire se manifestait. Le corps de la servante Thérèse était une mine inépuisable d'aiguilles que l'on devait retirer continuellement par des incisions faites avec le scalpel. Maigre et décharnée, sa peau n'était plus qu'une vaste et hideuse cicatrice. Elle supportait cependant ses souffrances avec une résignation évangélique et avec un courage surhumain. Sa gaieté n'était même pas altérée par cet état plus affreux que la mort.

On lui demandait un jour en riant si elle n'avait jamais eu d'aiguilles à la langue. « Oh non, répondit-elle sur le même ton, Dieu me fait bien de la grâce de la conserver ; c'est ma seule consolation : si jamais il en vient là, Thérèse est .....! » Ce dernier mot fut prononcé avec toute l'énergie possible.

Bien que cette histoire puisse paraître à nos lecteurs bien extraordinaire et comme un conte fait à plaisir, il paraît cependant que rien n'est plus vrai, puisque l'état de la fille de Tourcoing fut constaté par des hommes instruits, par des médecins, des chirurgiens et des ecclésiastiques. Bien plus, les témoins, prévenus et incrédules, étaient étrangers et désintéressés.

Cependant l'entourage de la servante Thérèse n'admettait pas qu'on pût la supposer victime complaisante d'une supercherie ou d'une intrigue. Le médecin honorable qui lui donnait ses soins gratis, était également incapable de se prêter à la moindre fourberie.

Un siècle auparavant la pauvre fille eût certainement été brûlée comme possédée du démon ; mais déjà à cette époque la croyance des sorciers n'était plus à la mode dans la société, et l'on voulut expliquer ce phénomène. Dans une brochure fort intéressante que l'on publia à ce sujet (2), on imagine que, suivant en cela l'exemple de Marie Alacoque qui se déchiquetait le sein avec un canif pour y graver le saint nom de Jésus, et pendant neuf mois empêchait les blessures de se refermer en les rouvrant avec une bougie allumée (3), la fille de Tourcoing avait voulu mieux s'assurer le ciel en se transperçant le corps d'aiguilles, afin d'ajouter encore à ses souffrances naturelles. Il fallait pour cela une vertu et un courage extraordinaire ; car, non-seulement ses douleurs atroces étaient sans cesse renouvelées, lorsque l'on mettait et que l'on retirait ces aiguilles, mais encore elle s'exposait volontairement aux railleries et aux interprétations malignes du public.

Les pieuses demoiselles qui l'avaient recueillie, croyaient sans doute faire acte de piété en lui prêtant leur secours et en lui gardant le secret.

L'état surnaturel de la servante Thérèse fit longtemps grand bruit dans notre paisible cité et devint le sujet de controverses fort animées.

CH. ROUSSEL-DEFONTAINE.

(1) Juste Lipse, p. 60.

(2) *Dissertation sur les Sorciers et sur les Maléfices et en particulier sur l'état de la fille de Tourcoing.* — Tourcoing, 1752.

(3) Vie miraculeuse de Marie Alacoque, l. V, n° 73, p. 168.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie des tissus en Suisse

En 1885, la Suisse a importé pour une valeur de 34 millions de francs en étoffes de laines diverses, draps compris, dont 18,600,000 fr. venant d'Allemagne, 7,200,000 fr. de France, 7,100,000 fr. d'Angleterre : le reste, d'autres contrées.

Ce tribut payé à l'étranger a inspiré à de grands industriels suisses le désir de doter leur pays d'une industrie indigène pouvant fabriquer les mêmes produits, en commençant par les étoffes légères.

Dans ce but a eu lieu, il y a quelques jours, à Saint-Gall, une réunion à laquelle assistaient des fabricants faisant partie du *Directorium* commercial de la localité, de l'*Union industrielle* de Herisan et un délégué du gouvernement central.

Il a été décidé qu'une demande serait adressée au conseil fédéral pour obtenir un appui proportionnel. Une maison de Herisan a même soumis à la réunion des échantillons de plusieurs étoffes fabriquées par elle et qui ne le cèdent en rien aux étoffes similaires de l'étranger. (*Moniteur des fils et tissus*)

Correspondance avec les agents diplomatiques et consulaires. — Un grand nombre de lettres relatives à des demandes de renseignements ou autres affaires de service sont adressées nominativement aux agents diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger. Il en résulte des inconvénients qu'il semble utile de signaler.

En effet, toute lettre portant en suscription le nom d'un agent peut être considérée comme personnelle, de sorte que, si l'agent est absent ou a changé de résidence, elle lui est transmise soit en France, soit à son nouveau poste, ce qui entraîne des retards plus ou moins considérables.

Il convient, en conséquence, de ne mentionner sur les lettres écrites aux représentants de la France à l'étranger que leur titre officiel (ambassadeur, ministre, consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire de France à.....) suivant le poste dont ils sont titulaires.

(*Avis du Ministère des Affaires étrangères*)

LA DEMOISELLE DU CHATEAU

(CHANSON)

La demoiselle du château
S'assied, pensive, à sa fenêtre.
Elle voit les gens du hameau
Monter, descendre et disparaître
Sur les deux versants du coteau.

I

« Bonjour, ma bonne demoiselle ! »
C'est Mathurin, le gros fermier :
« Beau temps, dit-il, pour un rentier,
Mais non pour l'avoine en javelle.
Le froment que j'ai récolté
Rapporte moins qu'il n'a coûté.
Adieu, ma bonne demoiselle ! »

II

— « Bonjour, ma bonne demoiselle ! »
C'est le médecin du canton,
Monté sur son cheval breton :
« Je vais, dit-il, où l'on m'appelle,
Un Jour ici, demain là-bas ;
La fièvre ne pardonne pas.
Adieu, ma bonne demoiselle ! »

III

— « Bonjour, ma bonne demoiselle ! »
C'est la laitière au teint vermeil ;
Elle chemine en plein soleil :
Son grand chapeau lui sert d'ombrelle.
« Je n'ai vendu que la moitié
De notre lait. C'est grand'pitié ;
Adieu, ma bonne demoiselle ! »

IV

— « Bonjour, ma bonne demoiselle ! »
C'est le berger menant troupeau :
« Je vais, dit-il, vendre un agneau,
Ce pauvre petit-là qui bêle.
Oh ! voyez-vous, le cœur me fend :
Car un agneau, c'est un enfant.
Adieu, ma bonne demoiselle ! »

V

— « Bonjour, ma bonne demoiselle ! »
C'est le vieux curé du pays :
« Je vais chez la mère Louis
Recevoir son âme immortelle.
Elle avait quatre-vingt-trois ans :
Priez pour les agonisants.
Adieu, ma bonne demoiselle : »

VI

Adieu, ma bonne demoiselle !
Berthe rentre et pense tout bas
Que chacun travaille ici-bas.
« A quoi suis-je bonne ? dit-elle ;
J'irai voir mes pauvres demain. »
Une voix répond du chemin :
« Merci, ma bonne demoiselle. »

GUSTAVE NADAUD

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les 1re, 2e et 3e commissions se réuniront, lundi 13 décembre, à cinq heures et demie, pour examiner les questions suivantes :

Place d'Audenarde ; classement et règlement des alignements. Avis du Conseil sur les résultats de l'enquête. — Voirie municipale ; chemin du Bas-Fresnoy, demande de Mme Constantin Descat. — Chemin de fer de Roubaix à la frontière belge vers Audenaerde, communication. — Hospices de Roubaix ; demande relative à la construction d'une brasserie. — Hôtel-Dieu ; construction d'un pavillon pour les varioleux ; installation de bains et du mobilier. — Désignation de deux conseillers chargés de procéder à la réception définitive des travaux exécutés à l'école de la rue des Arts (mobilier) et à l'école de la rue Brézin, réfection des parquets.

Nous avons parlé, dernièrement de l'arrestation, à Wattrelos, de plusieurs individus qui auraient dérobé des foulards et plusieurs objets à Roubaix. Nous avons fait remarquer l'habileté déployée en cette circonstance par le sous-inspecteur Marais et les agents qui l'accompagnaient. L'un de ceux-ci, M. Bayart, a mis la main sur une cabaretière de la rue Daubenton, qui sciemment ou non, avait acheté à ces tristes personnages de la marchandise volée.

Wattrelos. — *Exécution de Ste-Cécile.* — La société philharmonique *Les Enfants de la Lyre*, exécutera, aujourd'hui, dimanche, à la messe d'onze heures et demie, en l'Eglise de Wattrelos, les trois morceaux suivants : Allegro militaire, Fantaisie sur *Faust*, et ouverture fantastique de Gevaert.

Le lendemain, à trois heures, aura lieu le banquet annuel présidé, pour la 25e fois, par M. Lezy-Salembier, président d'honneur. On célébrera en outre le 25e anniversaire de la fondation de la société. Cette date donnera à la fête, un éclat inaccoutumé.

Lys-lez-Lannoy. — Dans la dernière séance du conseil municipal, M. Louis Boutemy, maire de Lys, a communiqué une demande du conseil communal tendant à mettre à l'étude le tracé d'un chemin qui partant du chemin vicinal N° 3, reliérait le hameau de Cohem (Lys) au hameau des Trois-Ponts (Roubaix).

Cette demande a pour but la substitution d'une *route* du *sentier* qui existe actuellement, et qui devient insuffisant, étant donnée l'importance des rapports qui existent entre les deux localités voisines, étant donné aussi l'accroissement que prennent ces localités depuis plusieurs années.

L'utilité de cette voie de communication n'échappera à personne ; elle faciliterait aux cultivateurs de Lys, et notamment à ceux de Cohem et du Fresnoy, l'accès vers la gare de Roubaix-Wattrelos et vers la ville de Roubaix, soit pour y chercher les vidanges, les engrais, les drèches, etc., soit pour y écouler les produits de leurs fermes ou de leurs potagers.

Lys est la commune la plus populeuse du canton de Lannoy : sa population est actuellement de 4300 habitants. La route de Roubaix à St-Amand ne traverse que l'extrémité de son territoire, et la situation topographique de la commune rend cette route absolument insuffisante. Elle n'est, de plus, pas commode ; elle impose de longs détours aux fermiers et cultivateurs qui se rendent à Roubaix.

Au contraire, les hameaux des Trois-Ponts et de Cohem se trouvent en face. Leur distance n'est guère sensible, un pavé de 400 mètres sur chaque localité suffirait pour les réunir et faire communiquer trois communes entre elles, Roubaix, Wattrelos et Lys, et cette dernière, avec la gare de Roubaix-Wattrelos.

La municipalité de Lys a été également saisie d'un second projet, complément naturel du premier. Si le tracé de Cohem aux Trois-Ponts, aboutit, il s'agirait, et ce serait commode, de prolonger en ligne droite ce même tracé du centre de Lys au bureau de douanes de Touffiers.

C'est dans ce but qu'avait été dressé le premier projet : de cette façon, Roubaix et le centre de Lys seraient mis en communication directe avec la frontière belge par la route de Tournai.

Les avantages évidents de cette situation sont faciles à réaliser par l'accord des municipalités, et le Conseil municipal a invité M. Louis Boutemy, maire de Lys, à se mettre en rapport avec la municipalité de Roubaix, et à faire toutes démarches près des propriétaires et de l'administration, en vue d'établir la communication projetée entre Lys et Roubaix, en reliant par un chemin les hameaux de Cohem et des Trois-Ponts.

H. DUFERMONT.

L'âcreté du sang

Ris-Orangis (Seine-et-Oise). — J'étais atteinte d'une affection de la peau, causée par l'acreté du sang ; je ne souffrais pas, mais j'avais des démangeaisons terribles ; vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'ont guérie complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Mme Priday. Légalisation de la signature. 13870d

TOURCOING

Tribunal. — Nous rappelons aux intéressés qu'il sera procédé, aujourd'hui dimanche de 10 h. du matin à 4 h. du soir, aux élections pour le renouvellement partiel de 1886 du tribunal de commerce.

M. Jules Desurmont ayant été soumis à deux élections successives en qualité de juge titulaire, doit, conformément à la loi, sortir d'exercice.

M. François Maurel père a bien voulu accepter la candidature en qualité de juge titulaire.

Les juges suppléants sortant d'exercice et rééligibles sont : MM. Edouard Six et Paul Dubrule.

Nous engageons vivement tous les électeurs à se rendre au scrutin ; il est arrivé trop souvent que le nombre des votants était insuffisant, ce qui nécessitait un second tour. Ces élections sont suffisamment sérieuses pour que les intéressés s'en préoccupent et qu'ils consacrent quelques courts instants de la journée à leur devoir de citoyen.

L'adjudication, qui a eu lieu jeudi à l'Hôtel-de-Ville, des travaux à exécuter à l'école de la rue de Gand, a donné les résultats suivants :

Construction d'un bâtiment à usage d'ateliers d'apprentissage. Devis : 7311 fr. 42. Adjudication, MM. Delahousse et Develde avec un rabais de 80 0/0. Fourniture du matériel pour ces ateliers. Devis : 5379 fr. 40. Adjudicataire M. Deplanck, avec un rabais de 11 0/0.

Tentative de suicide. — Agé de 22 ans et marié depuis deux mois seulement, Pierre Assez, journalier, demeurant rue d'Anvers, cour Pollet, était dégoûté de la vie et a tenté, jeudi soir, de mettre fin à ses jours. Vers neuf heures du soir, l'une de ses parentes, s'étant aperçue que tout était fermé depuis deux heures chez lui, frappa vainement à sa porte. Prise d'inquiétude, elle eut recours à l'obligeance des voisins qui enfoncèrent la porte et trouvèrent Pierre Assez couché sur deux oreillers déposés sur le parquet, un réchaud allumé près de lui.

On lui donna immédiatement des soins qui le ranimèrent : l'asphyxie n'était heureusement pas complète, malgré la précaution que le malheureux avait prise de calfeutrer ses fenêtres et bien qu'il se fût trouvé, pendant environ deux heures dans cette atmosphère méphitique.

Les motifs qui ont poussé Pierre Assez à cette triste extrémité ne sont pas connues. Il était sans travail et avait précédemment dépensé à la légère une somme assez ronde qu'il avait retirée de l'héritage de sa mère.

Il a profité du moment où sa femme était absente, elle travaille de nuit, pour essayer d'en finir avec la vie. Il avait, paraît-il, déjà manifesté l'intention de se suicider.

Linselles. — Cette importante commune, qui, avec sa population de 4.500 habitants et sa grande superficie, prend de jour en jour plus de développement, ne possède qu'un seul bureau de tabac. Les habitants viennent d'adresser au Préfet une pétition afin d'en obtenir un second il nous paraît impossible qu'il ne leur soit pas donné satisfaction.

LILLE

Un jeune escroc roubaisien. — Louis Maillard n'a pas encore vingt ans et il a déjà été condamné plusieurs fois pour escroqueries. Sa dernière condamnation était de six mois.

Il avait été employé pendant quelque temps dans une maison de commerce et était très connu du commerce lillois. Il en profita pour se rendre chez ces négociants et prendre des marchandises qu'il revendit de suite à vil prix.

Ainsi il se présentait d'abord chez M. Jacqmart et se faisait livrer des foulards et des chemises de flanelle pour 68 fr., puis chez Fersein, d'où il emportait 5 foulards, environ 50 fr., puis chez M. Le Bigot, où il prenait des cartes, ensuite chez MM. Faniaux et Debecque, d'où il emportait du vin de quinquina et des pâtes de foie.

Ce jeune vaurien est né à Roubaix. Il a été conduit cette après-midi à la maison d'arrêt.

Il raconte ses vols en riant et espère bien être mis en liberté pour le printemps.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 11 décembre 1886

Présidence de M. PARENTY

Mohamed-Saphir-Mustapha ! C'est un fin limier que Mohamed-Saphir Mustapha ! Nul mieux que lui ne s'y connaît pour enlever à un monsieur sa bague, non pas sans qu'il s'en aperçoive, mais sans qu'il la retrouve. Voici comment il opère : Il va au café, lie conversation avec un voisin, le quitte en lui serrant la main. Ce serrement de mains expressif a pour effet de retenir entre les mains du voleur le joyau qu'il envie.

Le tribunal condamne Mohamed à 3 mois de prison.

Mendicité. — Voici l'hiver et son triste cortège. Jules Toquet de Roubaix, est condamné, pour mendicité à 8 jours de prison et 15 francs d'amende.

Prédestiné. — Un Roubaisien qui a un nom prédestiné, c'est Hubert Soulo. Il est condamné à 8 jours de prison pour avoir bu quelques petites gouttes de plus qu'il ne devait en prendre.

Vol. — Le 11 août 1886, M. Florin, cordonnier à Roubaix, fut très surpris, en rentrant chez lui, de voir sa garde-robe dévalisée, un petit coffre contenant du numéraire fracturé, une chaîne en métal et une montre en argent enlevées, les meubles dérangés, les paillasses du lit soulevées, une statuette en porcelaine qui se trouvait sur la commode, cassée ; bref tout était dans un désordre tel qu'il était évident qu'un voleur avait passé par là. Un enfant du quartier avait vu dans l'escalier un individu nommé François Kettels, qui, depuis le vol, a jugé bon de mettre la frontière entre lui et les représentants de la justice. Une enquête minutieuse prouva la complète culpabilité de Kettels. Le tribunal le condamne à l'emprisonnement pendant trois mois.

Fraudeurs. — César Barin, Félix Crépin, Henri Palmereux, et Jean-Baptiste Hetfrennes sont condamnés pour fraude à trois mois et 500 francs. Henri Leclerq est condamné à 1 mois.

Hellemmes. — Granet, ayant été surpris par le garde-champêtre d'Hellemmes, au moment où il volait des récoltes sur les champs, fut incarcéré dans la prison municipale. Ce monument, dans les communes rurales, est d'ordinaire en assez mauvais état. Pour se sauver, il ne mit pas le feu à la porte comme le fit dernièrement un prévenu de Bondues, mais il trouva plus simple de la forcer. Le tribunal le condamne à quatre mois pour les deux délits.

Révélation de secret. — Le tribunal remet à huitaine son jugement dans une affaire où l'employé d'un industriel est accusé d'avoir révélé à un autre industriel des secrets de la fabrique où il est employé. Le code pénal punit ce délit d'un emprisonnement de de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs. MAITRE CARRÉ.

NORD

Enfant brûlé vif à Busigny. — Encore une victime de l'imprudence maternelle. Pendant une courte absence de sa mère, un petit garçon de quatre ans, François Ménissé, dont les parents habitent la rue du Poirier, est tombé accidentellement dans un chaudron d'eau bouillante abandonné sur le parquet. Le petit Ménissé a succombé le lendemain à ses affreuses brûlures.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Sir Edward Mallet, ambassadeur anglais à Berlin, vient de débarquer à Calais, retournant à son poste. On a débarqué mille sept sacs de dépêches des Indes pour Brindisi.

BELGIQUE

Tournai. — Le nommé Derasse, employé à la caisse d'épargne de Tournai, a comparu devant le tribunal correctionnel de cette ville sous l'inculpation de détournements. Il a été condamné à 10 ans de réclusion, à 500 francs d'amende et à l'interdiction perpétuelle de ses droits civils et politiques.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 10 décembre.* — Madeleine Bonte, rue des Parvenus, 102. — Paul Dewasme, rue de Naples, maisons Hysselinck, 1. — Jeanne Evely, rue Saint-Louis, maisons Lefebvre. — Hélène Decatoire, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, maisons Courrier. — Jeanne Vandycke, rue de la Balance, 131. — Louis Rys, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 14. — Malvina Delmotte, rue d'Alger, cour Briet, 14. — *Mariages.* — Auguste Lang, 27 ans, rattacheur, rue St-Jean, 16, et Zulma Deloof, 19 ans, rattacheuse, rue Saint-Jean. — Henri Vannoorde, 21 ans, tailleur d'habits, rue du Parc, 1, et Firmine Vuylsteke, 20 ans, tisserande, rue de la Balance, 61. — Joseph Verriers, 20 ans, rattacheur, rue Bernard, cour Cornil, 2, et Rosalie Neetens, 20 ans, tisserande, rue Bernard, cour Cornil. — Camille Michel, 27 ans, débourreur, rue Saint-Etienne, 8, et Marie Charlet, 22 ans, soigneuse, rue du Fontenoy, cour Dubreu, 1. — Félix Cordeleux, 19 ans, fileur, rue Decrème, cour de la Balance, 1, et Rosalie Debrue, 24 ans, blanchisseuse, rue du Ballon, 54. — Joseph Vanheenaut, 27 ans, rentreur, rue Decrème, cour Deprieck, 2, et Clémentine Dampens, 25 ans, bambrocheuse, rue du Coq-Français, 72. — Benoit Truliemans, 38 ans, tisserand, rue du Tilleul, 63, cité du Pile, et Pauline Debracleleer, 53 ans, repasseuse. — Alfred Turbelin, 27 ans, professeur de mathématiques, rue de la Redoute, et Maria Barrenne, 28 ans, marchande d'étoffes, rue la Fosse-aux-Chênes. — *Déclarations de décès du 11 décembre.* — Edmond Steigeldoir, 14 ans, rue du Fort, 100. — Arthur Dubois, 4 ans, rue de l'Alma, cour Dereck, 8. — Louis Perche, 5 ans, rue Charlemagne, impasse Nabuchodonosor, maison Castel. — Jean-Baptiste Renard, 44 ans, tisserand, rue d'Arcole, maisons Delmotte, 2. — Augustin Bernard, 82 ans 10 mois, à l'Hospice. — Maria Schittecatte, 13 jours, chemin des Couteaux, maison Goetson. — Nyckers présenté sans vie, quai de Wattrelos. — Pauline Bettembieux, 55 ans, marchande de liqueurs, rue de Lille, 8. — Marie Cattiaux, 12 jours, rue de France, cour Chevalier, 2.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 4 au 10 décembre.* — Nicolas Debert, rue Voltaire, 14. — Hélène Sailly, à la Ribelle. — Eloi Demaille, rue du Prez-rés. — Hermann Vandenbrack, rue du Boulevard. — Alphonse Vanhaverbeke, fort Boulangé. — Hélène Picavet, rue de la Gare. — Marie Vanhastroucq, à la Duquesnière. — Louis Claus, rue Leon Gambetta. — *Déclarations de décès du 4 au 10 décembre.* — Henri Duhayon, 58 ans 9 mois, employé, rue de la Panterie. — Leon Leroy, 3 jours, rue de Wasquehal. — Hélène Threlur, 3 mois, rue Basse, 11.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 décembre.* — Palmyre Delplanque, rue du Cimbale. — Camille Dhalluin, rue Saint-Jacques. — Anatole Hasschroucq, rue du Pré de la Baille. — Leon Dutriez, au Blanc-Seau. — Thérèse Duquenne, rue Devaily. — *Mariage.* — Simon Lepers, 37 ans, cultivateur, et Marie Semet, 30 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 11 décembre.* — Daniel Mertens, 66 ans 1 mois, cabaretier, rue du Midi. Camille Delespaul, 34 ans 5 mois, sans profession, rue St-Jacques.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 décembre.* — Charles Soete, Risquons-Tout. — *Déclarations de décès du 3 au 10 décembre.* — Siméon Steux, 15 jours, Vieille-Motte.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 4 au 11 décembre.* — Sidonie Vanhauwaert, à la Basse-Ville. — Gustave Dumont, au chemin des Vaches. — *Déclarations de décès du 4 au 11 décembre.* — Rosalie Vienne, 86 ans, à l'Hospice.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances.* — 3 garçons et 5 filles. — *Mariages.* — Jean Louis Bruye, journalière, et Elisabeth Vanzype, journalière à Mouscron. — Emile Dessoy, journalier, et Elisabeth Brems, journalière, à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Jean-Louis Gautier, 26 ans, ouvrier teinturier, à Mouscron. — Amélie Durolie, 61 ans, servante. — Florimond Carbore, 78 ans, tisserand, à Mouscron.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Pierre DESCHAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre DESCHAMPS, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1886, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 2 6, à 2 heures.

Les amis et connaissances de la famille FAVIER-TRUFFAUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Julie TRUFFAUT, décédée à Leers (France), le 9 décembre 1886, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers. — Les Vigiles seront chantées le dimanche 12, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme de l'Havry, à 10 heures.

FEUILLETON DU 13 DÉCEMBRE 1886. — N° 25

LA MORTE

RÉCIT (1)

VII

Le docteur Tallevaut, après quelques minutes de muet accablement, reprit avec fermeté, quoique d'une voix sensiblement altérée :

— Sabine, si vous avez compté sur quelque faiblesse criminelle de ma part, vous m'avez méconnu ; mon devoir, dès ce moment, est de vous livrer à la justice et, si horrible que soit ce devoir, je vais le remplir.

— Vous y réfléchirez auparavant, mon oncle, dit froidement la jeune fille qui se tenait debout en face de son tuteur de l'autre côté de la table ; — car si vous me livrez à la justice, si vous donnez au monde la joie d'un pareil procès, vous devez prévoir ce que dira le monde : il dira que je suis votre élève, et il ne dira que la vérité !

— Mon élève, misérable ? Vous ai-je donc jamais enseigné d'autres principes que ceux que je pratiquais moi-même ? Vous ai-je jamais donné, par ma parole ou par mon exemple, d'autres leçons que des leçons de droiture, de justice, d'humanité, d'honneur ?

— Vous me surprenez, mon oncle. Comment un esprit tel que le vôtre ne s'est-il jamais douté que je pouvais tirer de vos doctrines et de nos communes études des conséquences, des enseignements différents de ceux que vous en tiriez vous-même ?... L'arbre de la science, mon oncle, ne produit pas les mêmes fruits sur tous les terrains... Vous me parlez de droiture, de justice, d'humanité, d'honneur ?... Vous vous étonnez que les mêmes théories qui vous ont inspiré ces vertus ne me les aient pas inspirées à moi-même ?... La raison est pourtant bien simple... Vous savez, comme moi, que ces prétendues vertus sont en réalité facultatives... puisqu'elles ne sont que des instincts... de véritables préjugés que la nature nous impose... parce qu'elle en a besoin pour la conservation et le progrès de son œuvre... Il vous plaît de vous soumettre à ces instincts... et à moi il ne me plaît pas... voilà tout !

— Mais ne t'ai-je pas dit et répété mille fois, malheureuse, que le devoir, l'honneur, le bonheur même étaient dans la soumission à ces lois naturelles, à ces lois divines !

— Vous me l'avez dit, vous le croyez... Moi, je crois le contraire. Je crois que le devoir, que